

*Initiatives parlementaires*

Toutes sortes d'initiatives sociales positives sont prises pour réunir Montréal et le pays. Nous savons tous que le 125<sup>e</sup> anniversaire du Canada sera fêté dans l'ensemble du pays. Le symbolisme de ces deux institutions commerciales qui fusionnent après avoir collaboré si longtemps est des plus appropriés.

[Français]

**Mme Campbell (South West Nova):** J'aimerais simplement souhaiter, monsieur le Président, beaucoup de succès à la ville de Montréal. Et je suis sûre que tout le monde peut voir, dans le futur, Montréal toujours à l'intérieur du Canada, et ce que Montréal a apporté à tous les Canadiens dans le passé. J'ai bon espoir que la fusion de ces deux organisations donnera des résultats positifs pour la ville de Montréal, de même que pour ses citoyens.

(Les articles 2 à 14 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

Rapport est fait du projet de loi.

**M. Layton propose:** Que le projet de loi S-12, Loi fusionnant le Bureau de Commerce de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, soit agréé à l'étape du rapport.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Question.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Quand le projet de loi sera-t-il lu une troisième fois?

**Des voix:** Maintenant.

**M. Layton propose:** Que le projet de loi S-12 soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[Traduction]

**M. Edwards:** Monsieur le président, je crois que la Chambre consentirait à ce que vous suspendiez le débat jusqu'à midi.

[Français]

**M. Kindy:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président, car j'aimerais que vous me conseilliez au sujet d'un problème que je désire soulever.

[Traduction]

Le 9 juin 1992, la Chambre a donné son consentement unanime à une motion présentée par M. Jim Edwards, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, à la page 11 622 du hansard. La motion demandait à la Chambre son accord concernant l'heure et la date du discours que devait prononcer le président de Russie, M. Eltsine, devant les sénateurs et les députés.

La motion proposait également:

Que les allocutions de présentation et les discours qui s'y rattachent soient imprimés en annexe aux *Débats de la Chambre des communes* de ce jour et fassent partie des archives de cette Chambre;

La motion n'a pas été respectée. J'ai ici un exemplaire du hansard du 19 juin 1992, le jour où M. Eltsine a prononcé son discours. On ne trouve pas en annexe du hansard le texte du discours ou les allocutions s'y rattachant. On n'y trouve qu'un corrigendum indiquant que le texte du discours de M. Eltsine ainsi que les allocutions de présentation s'y rattachant seront publiés à une date ultérieure en annexe des *Débats de la Chambre des communes*.

Monsieur le Président, j'ignore s'il s'est produit une erreur dans la production des *Débats de la Chambre*, ou s'il est impossible de reproduire le discours dans le compte rendu officiel du hansard lorsque des étrangers, des personnes autres que des députés, prennent la parole à la Chambre à ce moment.

Je suis conscient que le Règlement ne comporte aucune disposition concernant l'invitation d'orateurs ou encore les dispositions relatives aux discours que ceux-ci prononcent, mais compte tenu de l'importance et de la nature des discours, le protocole devrait être respecté à la lettre.

Je constate que depuis 1941, chaque fois que des chefs d'État, des chefs de gouvernement ou des dignitaires ont pris la parole devant la Chambre, leurs discours ont été imprimés dans le hansard. Par exemple, l'allocution qu'a prononcée M. Herzog, président d'Israël, devant les deux Chambres du Parlement le 27 juin 1989 a été imprimée en annexe des *Débats de la Chambre des communes* de ce jour.

Je déposerai la liste de ces dignitaires, des discours qu'ils ont prononcés et des numéros de page où ils figurent dans le hansard.

Monsieur le Président, je crois que nous avons deux problèmes. Premièrement, l'ordre de la Chambre n'a pas été respecté. Deuxièmement, pour la première fois, un chef d'État ou un dignitaire étranger s'est adressé aux députés et aux sénateurs à la Chambre, et le texte de son